



# COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCÈS-VERBAL N° 14.25.26

RÉUNION PLÉNIÈRE DU 03.02.2026

## DECISION DE LA COMMISSION

### **Affaire n°1 :**

#### **GFAL / VERNAJOU – U15 – Départemental 3 – Poule A – du 17.01.2026**

##### **Pour le club VERNAJOU**

3 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 09.02.2026  
Motif : Comportement excessif en dehors de la rencontre

3 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 09.02.2026  
Motif : Comportement excessif en dehors de la rencontre

1 mois de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 09.02.2026  
Motif : Usurpation de la fonction d'observateur d'arbitre et manquement à l'éthique de sa corporation d'arbitre  
Art. 200 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Transmission du dossier à la C.D.A. du District de Football de l'Ariège.

### **Affaire n°2 :**

#### **MURET R.C. 2 / LAGARDELLE MIREMONT – U15 – Départemental 3 – Poule B – du 18.01.2026**

##### **Pour le club MURET R.C.**

3 mois de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 22.01.2026  
Motif : Comportement excessif au cours de la rencontre et avoir ordonné à son équipe de quitter le terrain

Match perdu par pénalité à l'équipe de MURET R.C. 2  
Motif : Avoir quitté le terrain

**Affaire n°3 :**

**FLOURENS DREMIL LAFAGE 2 / ENT. FFC SLO – U16 – Départemental 3 – Poule B – du 18.01.2026**

**Pour le club FLOURENS DREMIL LAFAGE**

1 match automatique + 3 matches de suspension ferme de toutes fonction officielles  
Motif : Propos injurieux à officiel au cours de la rencontre

2 matches de suspension ferme de toutes fonction officielles à compter du 09.02.2026  
Motif : Comportement excessif au cours de la rencontre

Rétablit dans ses droits à compter de ce jour

**Pour le club ENT. FFC SLO**

1 match automatique + 2 matches de suspension ferme de toutes fonction officielles  
Motif : Propos injurieux à joueur au cours de la rencontre

**Affaire n°4 :**

**FONSORBES 3 / SAINT ORENS 3 – Senior – Challenge Richard Déjean – du 11.01.2026**

**Pour le club FONSORBES**

1 match automatique + 4 matches de suspension ferme de toutes fonction officielles  
Motif : Bousculade volontaire à joueur au cours de la rencontre

2 mois de suspension ferme de toutes fonction officielles à compter du 15.01.2026  
Motif : Comportement excessif au cours de la rencontre aggravé de par sa fonction de Délégué et propos blessants à officiel au cours de la rencontre

**Pour le club SAINT ORENS**

6 matches de suspension ferme de toutes fonction officielles à compter du 09.02.2026  
Motif : Crachat à joueur au cours de la rencontre